

LA METHODE HAIES

Qu'est-ce que la méthode Haies ?

Objectif : gérer durablement les haies bocagères agricoles afin de permettre la séquestration du carbone dans les sols et la biomasse des haies sur l'exploitation. La méthode permet aussi de réduire les émissions de GES en substituant une énergie fossile ou un matériau non durable par le bois issu des haies, cette valorisation est optionnelle.

Qui est concerné ? tout propriétaire de haies ou d'un terrain où il souhaite implanter des haies (agriculteurs ou coopératives, mais pas les particuliers).

Les réductions d'émissions visées

- Les réductions d'émissions directes liées au stockage de carbone dans le sol, dans la biomasse racinaire et aérienne (feuilles et branche) des haies.
- Les réductions d'émissions empreintes (indirectes), liées à la substitution d'une énergie fossile ou d'un matériau non durable par le bois. La valorisation de la réduction d'émissions empreintes est optionnelle.

A quels projets s'adresse cette méthode ?

Les critères d'éligibilité

- Réaliser un plan de gestion durable des haies, moins d'un an avant le début du projet (ou le mettre à jour moins d'un an avant le projet),
- Engager la totalité du linéaire bocager de l'exploitation,
- Ne pas traiter chimiquement dans la ligne de la haie,
- Pas de coupe rase,
- Ne pas brûler les résidus de taille,
- Protéger la haie lorsque la parcelle adjacente est pâturée,
- Pas de broyage sur 50cm de part et d'autre de la haie,
- Utiliser des essences adaptées localement et non invasives,
- Pour les plantations : fournir une photo aérienne du site 5 ans avant le projet pour prouver qu'il n'y avait pas de haies.

La durée du projet : le porteur de projet s'engage pour 15 ans, mais la vérification et la labellisation sont réalisées tous les 5 ans.

Exemple d'un projet labellisé avec cette méthode :

Pas encore de projet labellisé

Le contenu de la méthode

Les leviers d'action

- Plantation de haies sur sol sans arbre
- Plantation sur haie de colonisation
- Enrichissement de haies dégradées ou relictuelles
- Amélioration de haies en conversion
- Amélioration de la gestion de haies en place

Un guide de gestion durables des haies est proposé pour chaque typologie, avec les itinéraires de maintien et de conversion. À chaque itinéraire est affecté un potentiel de stockage par compartiment. Le guide fournit des bonnes pratiques de gestion et des étapes à suivre pour chaque itinéraire.

Exemples de co-bénéfices

- Engagement dans le label Haie,
- Utilisation de végétaux locaux prélevés dans la région biogéographique adaptés aux climats actuel et futur,
- Maintien de la biodiversité (zone Natura 2000, ZNIEFF, trame verte),
- Gestion optimisée de l'eau,
- Production de bois d'œuvre,
- Présence d'essence ayant un intérêt pour la biodiversité,
- Limitation de l'érosion,
- Participation à une filière locale de valorisation des produits bois.

Au-delà de l'atténuation du changement climatique, la mise en place de certaines pratiques peut avoir d'autres impacts positifs sur l'environnement. Le porteur de projet pourra ainsi les valoriser auprès des financeurs.

Outil et méthode de calcul des émissions

La méthode s'appuie sur le plan de gestion durable des haies (PGDH), le diagnostic du PGDH décrit l'état initial et constitue la référence de l'exploitation au début du projet. Le PGDH donne un objectif cible et un programme de travaux pour une durée de 15 ans.

Un tableur Excel est fourni avec la méthode pour le calcul des réductions d'émissions, l'outil CarbonExtract est aussi adapté à la méthode.

Les réductions d'émissions directes correspondent à la différence de stock de carbone entre un scénario avec le projet et un scénario sans la gestion durable. Pour le stockage de carbone dans la biomasse, pour chaque itinéraire un calcul est effectué selon l'état de référence et l'évolution vers le type cible. Pour le stockage dans le sol, le calcul est effectué en fonction de l'âge de la haie et non en fonction de sa taille ou de son mode de gestion. Pour le carbone empreinte, c'est-à-dire les émissions indirectes, on prend en compte la biomasse exportée non stockée, à condition que le projet soit reconnu par le Label Haie.

Il existe des différences dans le calcul des réductions d'émissions en fonction de la région du projet. Les références sont celles des régions du Grand Ouest, pour les autres régions, un rabais est appliqué sur les réductions d'émissions. En région PACA, il est de 20% pour le calcul du stockage de carbone dans le sol et de 50% pour le carbone stocké dans la biomasse, les haies étant qualifiées de faiblement productives.

Le Label Haie encadre les pratiques de gestion durable des haies et les filières de distribution du bois bocager. Il est complémentaire avec la méthode haies, il s'appuie également sur un plan de gestion durable des haies. Les critères d'éligibilité de la méthode sont communs à ceux du niveau 1 du Label Haie et le Label Haie est reconnu comme un co-bénéfices dans la méthode. L'adhésion au Label Haie est nécessaire pour valoriser les réductions d'émissions empreintes. L'exploitation peut mutualiser les contrôles lorsqu'elle est engagée dans les deux dispositifs.

Pour aller plus loin

Méthode développée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>

Le site du ministère: <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Plateforme Info Compensation Carbone : <https://www.info-compensation-carbone.com/>
en cas de questions : contact@info-cc.com

